



Réf. Farde e-Assemblées : 2569858

N° OJ : 21

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/01/2024

Objet : 76/23 - TV/2022/188/EP.- Convention de subvention, par la Région de Bruxelles-Capitale, relative à l'installation de stationnement vélos.- Avenant modificatif n° 1.

Le Conseil communal,

Considérant qu'un subside de la part de la Région de Bruxelles-Capitale a été octroyé en octobre 2022 pour la mise en place d'infrastructures de stationnement vélos sécurisées autour de la rue Marie-Christine et du quartier Nord est, dont l'extrait Conseil est annexé au présent arrêté ;

Considérant que pour plusieurs raisons techniques, les arceaux vélos n'ont pu être placés aux lieux initialement prévus et que la localisation de certains boxes vélos ont également été adapté, il y a lieu de faire valider un avenant modificatif, comprenant les nouveaux lieux approuvés par la Région de Bruxelles Capitale, afin que le solde restant du subside puisse être perçu ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE

Article unique : L'avenant modificatif n° 1 à la convention n° TV/2022/188/EP du 03/10/2022 entre la Ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale, ayant pour objet la modification des lieux indiquées dans la convention quant à l'installation de stationnement vélos, est adopté.

Annexes :

[Avenant modificatif n° 1 - FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Décision n° 74 du Conseil communal du 03/10/2022. \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)